TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE
SAINT LOUB'PING N° HOMOLOGATION :
xxxxxxxxxxxxx

RÈGLEMENT

2026

ARTICLE 1

Le club de SAINT LOUB'PING Tennis organise le **11 avril 2026** un tournoi **Régional** homologué ouvert aux licenciés FFTT. Il se déroulera impasse Max Linder à St Loubès.

ARTICLE 2

7 tableaux sont prévus :

Tableau 1 : Simples M & F jusqu'à 799 points
Tableau 2 : Simples M & F jusqu'à 1399 points Tableau
Tableau 3 : Simples M & F jusqu'à 999 points
Tableau 4 : Simples M & F jusqu'à 1599 points
Tableau 5 : Simples M & F jusqu'à 1199 points
Tableau 6 : Simples M & F jusqu'à Non numéroté
Tableau 7 : Doubles M & F (somme des points < 2800 pts)

ARTICLE 3

Le tournoi sera doté de plus de 1300 **€ de lots** pour les divers tableaux+ 500€ de bons d'achats + coupes et trophées,

ARTICLE 4

Les épreuves se dérouleront de la façon suivante :
Poules de 3 ou 4 joueurs si le nombre d'engagés est différent d'un multiple de 3
2 qualifiés par poule puis tableau à élimination directe

Maximum 2 tableaux par joueur, 3 si disponibilités (hors double).

Les parties se dérouleront au meilleur des cinq manches autant dans les poules que dans les TED.
La compétition se déroulera sur 18 tables.

Les féminines peuvent participer aux tableaux messieurs en respectant les nombres de points des tableaux.

ARTICLE 5

Les droits d'engagement sont fixés à :
1 tableau : 9 euros
2 tableaux : 15 euros
3 tableaux : 20 euros
Tableau doubles : 3€ par personne
Les engagements sont à adresser par mail à saintloubping@laposte,net

Ou par téléphone au 07 62 27 56 96
06 88 46 68 59

et devront parvenir pour le 07 avril au plus tard

ARTICLE 6

Horaire des tableaux :

Tableau 1 :	8h30	Tableau 2 :	9h30
Tableau 3 :	10h30	Tableau 4 :	11h30
Tableau 5:	13h30	Tableau 6 :	14h30
Tableau 7:	16h00		

Les balles seront fournies par le club organisateur

Le pointage, la présentation obligatoire des licences et le règlement des engagements pour tous les tableaux seront clos, sans aucun recours, 30 minutes avant le début de chaque tableau

Aucune interruption de jeu n'est prévue. Une buvette avec sandwichs et boissons sera à la disposition des compétiteurs pendant toute la durée de la compétition.

ARTICLE 7

Une tenue sportive et correcte sera exigée pour chaque participant(e).

Le port de chaussures de sport sera obligatoire pour toute personne, quelle que soit sa fonction, se trouvant dans les aires de jeu.

Tout comportement antisportif entraînera l'exclusion immédiate du fautif.

ARTICLE 8

Les fonctions d'arbitres seront assurées par les joueurs.

Les arbitres seront responsables de la tenue des fiches de partie qu'ils devront ramener à la table du Juge Arbitre le plus rapidement possible à la fin de chaque partie.

En cas de besoin, le Juge Arbitre pourra faire appel à n'importe quel joueur pour arbitrer une partie.

Le Juge Arbitre se réserve la possibilité d'annuler ou de regrouper des tableaux si le nombre d'engagés s'avère insuffisant.

ARTICLE 9

Les participants auront la possibilité de s'inscrire dans 1 tableau supplémentaire (tableau non commencé) s'ils sont éliminés dans la poule de leur tableau et sous réserve de disponibilité.

ARTICLE 10

Le tirage au sort sera effectué par le JA de l'épreuve (M. Jean Paul DUMAS – JA3), 30 minutes avant le début de chaque tableau, uniquement avec les joueurs ayant pointés

ARTICLE 11

Le club organisateur décline toute responsabilité sur les vols ou pertes dont pourraient être victimes les joueurs et spectateurs.

En cas d'accident, les compétiteurs seront couverts par l'assurance FFTT de leur licence.

Dans tous les cas de dégradation volontaire, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en sera l'auteur.

ARTICLE 12

Pour tout ce qui aurait pu être omis dans ce règlement, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

En cas de litige non traité par les articles précédents, le président du club de Saint Loub'Ping prendra toute décision nécessaire.

Le fait de s'engager dans le tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement que les organisateurs se réservent le droit de modifier si nécessaire.